



**Proposition de loi sur l'interdiction de publicité pour le transport aérien,  
le Palais Bourbon va t'il se transformer en service marketing de la SNCF et des Low cost ? ...**

Concernant le projet de loi 3289 qui sera présenté le 8 octobre visant à interdire la publicité pour le transport aérien : L'UNCAF dit non !

L'UNCAF demande aux députés de rejeter en masse cette proposition de loi absolument irréfléchie, qui impacte toutes les règles de libre concurrence et de liberté d'entreprendre et surtout qui va affaiblir les entreprises FRANCAISES puisque c'est leur marché qui est visé par ce projet de loi ...

Notre pays ne doit plus être la terre des interdictions, des punitions, des taxes et des impôts, mais juste le contraire. Nos politiques quant à eux doivent trouver des solutions d'espoir pour faire redécoller notre industrie et non organiser notre désespoir au travers de textes dangereux et inadaptés pour l'objectif visé.

Limiter la communication des compagnies pour les vols qui se trouvent en concurrence avec la SNCF nous paraît plus sortir d'une plaquette commerciale que d'une analyse technique et scientifique. Ce projet est sans aucun impact sur le CO2 mais fera par contre souffrir encore plus nos compagnies Françaises, nos emplois, notre industrie et le maillage économique nécessaire à nos régions.

L'Union Nationale des Compagnies Françaises demande donc à tous les députés qui ne sont pas en recherche de popularité sur des sujets d'actualités de bien analyser l'incidence de ce projet de loi qui favorise les low cost étrangères, la SNCF et qui va enfoncer un peu plus notre industrie Française, au risque de la faire réellement disparaître un jour.

Déclaration du président de l'UNCAF, Olivier Manaut

-----  
Nous Contacter :

Tel : +33 1 73 79 18 01  
Mail : [contact@uncaf.fr](mailto:contact@uncaf.fr)  
Fax : +33 8 90 34 69 00

Nous connaître :

[www.uncaf.fr](http://www.uncaf.fr)